

nous permettrait pas de le faire de manière à assurer le droit au travail, et ainsi de suite, mais nous sommes signataires de la Charte des droits de l'homme des Nations Unies et nous espérons qu'il sera possible de les intégrer un jour à notre constitution.

Je désire maintenant dire un mot sur ce que l'on peut faire pour rendre efficace une charte des droits de l'homme. Je traite ce sujet avec humilité, me rendant compte qu'il est difficile. Je ne veux pas que l'on croit que j'ai l'audace de penser que je connais toutes les réponses. Toutefois, je veux formuler deux suggestions. Tout d'abord, une cour constitutionnelle au niveau de la Cour suprême du Canada devrait se prononcer sur tout statut qui touche à des sujets connexes ou qui concerne les libertés civiles avant que ces statuts entrent en vigueur. De cette façon, la constitutionnalité de nos statuts serait revue et sanctionnée avant leur adoption, ce qui éviterait des situations semblables à celles qui s'est produites à propos de l'article du Code criminel sur l'alcootest, qui a été approuvé par les tribunaux pour une raison technique mais dont on a depuis saisi les cours d'appel provinciales en se basant sur le fait qu'il viole la Déclaration canadienne des droits de 1960.

En second lieu, nous devons chercher un système plus rapide et plus efficace permettant à tous les Canadiens d'avoir recours aux tribunaux de première instance et aux cours d'appel, sans frais ou retard inopportuns. Voici quelques-unes des réformes que je propose. Aujourd'hui, je crois que les membres du comité de la constitution seraient tous d'accord sur la citation: «Je fais partie de tout ce que j'ai rencontré». Bien que les Canadiens diffèrent par la langue, la race et l'origine et viennent de différentes régions de notre pays, malgré les événements actuels, causés par des gangsters cruels qui cherchent à nous diviser, et malgré les dangers qui nous menacent, le Canada a survécu à deux guerres mondiales et forme maintenant une nation virile et forte. Le Canada ne cédera pas devant les criminels abjects qui ont tenté de nous diviser et qui ont empoisonné les media avec leurs propos révolutionnaires. Je demande instamment au gouvernement de tenir les révolutionnaires enrégés à l'écart des media, notamment ceux qui prêchent la révolution par la violence. Nous devons nous efforcer de vivre dans une ère technologique en étant plus conscients de nos responsabilités sociales, et je pense que dans un avenir pas trop lointain notre constitution comprendra une charte des droits de l'homme qui assurera une solide protection à certaines libertés fondamentales. C'est ainsi que sera respectée la dignité de l'homme, que le règne de la loi sera assuré et que le peuple canadien continuera à s'épanouir dans une société juste.

Quant aux Nations Unies, ici encore c'est avec l'humilité de celui qui n'a pas passé sa vie au service des Nations Unies que je parle. Je n'en suis pas moins fasciné par la possibilité d'un monde pacifique, et c'est pourquoi je proposerais les réformes suivantes:

a) Que des modifications soient apportées sans délai au Règlement afin de limiter à 10 minutes le temps de parole de chaque orateur à l'Assemblée générale.

b) Que les présidents des commissions des Nations Unies appliquent des règles strictes destinées à éviter les répétitions.

c) Que l'on établisse un forum d'observateurs où pourraient exprimer leurs vues les représentants aux Nations Unies qui ne sont pas des délégués pleinement accrédités.

[M. Gibson.]

d) Une école des Nations Unies pour former de jeunes étudiants doués à la carrière diplomatique et où ils pourraient cotoyer des étudiants d'autres pays; lorsque ces étudiants en sortiraient, ils connaîtraient déjà certaines opinions et certaines attitudes des autres pays.

e) Un grand jury des Nations Unies. Cela pourrait se faire par le recours à la télévision. Il devrait voyager et être composé de représentants de chaque continent; il discuterait de la paix mondiale et décrirait ce qu'il observe dans les divers pays qu'il visiterait. Il devrait être composé de personnes d'expérience et instruites.

Nous avons écouté les critiques vaseuses, contradictoires et irréflechies que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a formulées à la Chambre. Nous avons aussi écouté le chef du Nouveau parti démocratique qui nous a servi la propagande politique habituelle de son parti—du «waffling» mal interprété—et qui a insisté sur la thésaurisation de nos richesses naturelles, ce qui amènerait la misère au Canada. Heureusement son parti ne sera jamais au pouvoir. Je préfère de beaucoup la planification méthodique des projets de loi préconisée par le premier ministre (M. Trudeau) qui a, petit à petit, amélioré le destin du Canada par ses initiatives judicieuses et hardies, tenant le gouvernail d'une main ferme tandis que les vagues ennemies essayaient d'ébranler le bateau. Le navire de l'État est sauf et nous ferons en sorte qu'il le reste. Les Canadiens ne se rendront jamais à des bandits, que ce soit à l'occasion d'une crise ou en tout autre temps.

J'espère que le chef de l'opposition tiendra compte du conseil que le premier ministre a donné dans son discours de vendredi dernier, auquel j'ajoute respectueusement une citation de Piet Hein:

The road to wisdom? Well, its plain  
And simple to express,  
Err and err and err again,  
But less and less and less.

**M. Melvin McQuaid (Cardigan):** Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je me joins aux nombreux orateurs qui m'ont précédé pour présenter mes félicitations au parrain de l'Adresse en réponse au discours du trône et à son collègue qui l'a appuyée. Ils se sont très bien acquittés de leur tâche dans des circonstances à mon avis difficiles.

Traditionnellement, le discours du trône est censé donner un aperçu de la politique du gouvernement pour la session. Le discours dont nous sommes saisis est très long mais, selon moi, son contenu est beaucoup moins substantiel que d'habitude. Le discours du trône est très vague et il est certainement moins consistant que d'habitude. D'ailleurs, j'ai très rarement lu le document gouvernemental qui, à mon avis, soit si plein de mots et si vide de sens. Le discours n'annonce aucune politique tant soit peu concrète, et ce ne sont, au hasard des paragraphes, que de vagues projets et des vœux pieux auxquels le gouvernement semble songer. Quelle ne fut pas ma surprise de n'y trouver aucune mention des amendements qu'on se propose d'apporter à notre constitution ni au rapatriement de notre constitution! Si le discours du trône avait été rédigé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson), il aurait probablement contenu des recommandations très sérieuses sur cette question très importante.

• (8.50 p.m.)

L'amendement de la constitution suscite un certain intérêt au Canada. Notre pays a beau être indépendant,